



## Dette non payée par un ex preuve sms

Par **egery**, le **17/11/2010** à **19:18**

Bonjour,

je suis séparée de mon ami et il me doit de l'argent. Pendant notre relation, je lui en ai prêté régulièrement (chèque ou liquide) et il me faisait des chèques à chaque fois suite à mes insinances pour remboursement.

A ce jour, il me doit 436 e réparti ainsi : 200 e de prêt en chèque (j'ai le talon de chèque et le relevé bancaire relatif), 170 e de remboursement promis à l'amiable car il a cassé mon pc et le reste 66 e en prêts en liquide. La somme peut paraître dérisoire mais je suis au chômage et je ne perçois que 950 e d'assedics mensuels. Lui gagne bien sa vie mais préfère investir chaque mois 1000 e dans un projet de site internet plutôt que me rembourser un centimes promis.

Nous sommes séparés depuis août et il a refusé de me faire des chèques comme les autres fois pour me rembourser. Je reconnais que j'ai perdu les deux derniers. Il a refusé également de me faire une reconnaissance de dette. Depuis fin août, il me promet régulièrement de me rembourser mais à chaque fois il trouve une excuse pr ne pas le faire. j'ai notamment un sms détaillant l'une de ses promesses ac somme et dates butoirs..

Concernant le bris du pc, je n'ai pas porté plainte. Au début, j'avais tenté de le faire réparer et j'ai acheté un disque dur en compagnie de mon ex mais je l'ai rendu (j'ai eu un avoir de 50e dans une boutique spécialisée), le vendeur m'a dit que ça ne valait pas la peine de réparer le pc car il y avait en fait trop de pièces à changer. Mon ex ami m'a donc dit qu'il acceptait de me donner 200e si j'en rachetais un neuf ce que j'ai naïvement fait. Aujourd'hui il refuse de me rembourser le reste de cette somme soit 170 e (j'avais pu récupérer 30 e en liquide in extremis) au motif que s'il a cassé mon pc c entièrement de ma faute car je l'avais énervé. Pour les 66 e en liquide il nie leur existence et pour les 200e de chèque que je lui ai fait il conditionne leur versement à ce que je rédige une lettre de désistement des chèques perdus sauf qu'il repousse depuis 4 mois le fait de me donner les numéros de chèques indispensable pour la lettre.

Ma question est comment dois-je procéder? Dois-je envoyer à mon ex une injonction de payer ou plutôt une demande de recouvrance de dette en LR avec date limite en me basant sur le sms ou directement une injonction de payer au tribunal d'instance? Et ai-je des chances de voir ma demande aboutir car je suis certaine qu'il fera opposition... cbien ça va me coûter?

Mille Merci !